

Maître d'ouvrage



Collectivité Territoriale unique de Guyane
Commune de Saint-Laurent du Maroni

PROJETS D'AMENAGEMENT AU SEIN DE LA PARCELLE BE53
Dossier de demande d'autorisation environnementale
Partie B : Résumé non technique

Janvier 2026 – Version A0

AGIR
ENVIRONNEMENT

Titre : **Projets d'aménagement au sein de la parcelle BE53 – Commune de Saint-Laurent-du-Maroni**
Dossier de demande d'autorisation environnementale
Partie B – Résumé non technique

Maître d'ouvrage : Régiment du Service Militaire Adapté de Guyane
Localité : Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane française
Date de remise : Janvier 2026
N° dossier : 22028



Bureau d'études environnement & VRD

CONTACT

Tél 0594 27 33 42
Fax 0594 30 92 69
contact@agirenvr.fr

Immeuble PATAWA
854 A Route de Rémyre
97354 REMIRE MONTJOLY

SAS au capital de 8 000 €
SIRET 443 595 632 00037 APE 7112 B

SOMMAIRE GENERAL

Le sommaire général de ce dossier est le suivant :

PARTIE A : Présentation du projet

PARTIE B : Résumé non technique

PARTIE C : Autorisation environnementale – Etude d'impact

PARTIE D : Dérogation espèces protégées

SOMMAIRE

1 AVANT-PROPOS 1

2 INITIATEURS DU PROJET.....1

3 LOCALISATION DU PROJET ET DEFINITION DE L' AIRE D' ETUDE 2

3.1 PRESENTATION DU SITE 2

3.2 PERIMETRE DU PROJET ET ASPECTS FONCIERS 3

4 ETAT INITIAL DE L' ENVIRONNEMENT 4

4.1 CLIMAT 4

4.2 QUALITE DE L' AIR.....4

4.3 RELIEF ET SOUS-SOL 4

4.4 RUISSELLEMENT ET COURS D' EAU.....4

4.5 RISQUES NATURELS 7

4.6 MILIEU NATUREL.....7

4.7 PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL 9

4.8 ENVIRONNEMENT HUMAIN 9

4.9 DOCUMENTS D' URBANISME 9

4.10 DESSERTE ET DEPLACEMENTS.....9

4.11 RESEAUX PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS 10

4.12 SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX 11

5 DEFINITION DU PROJET 14

5.1 CHOIX DU SITE A AMENAGER 14

5.2 OBJECTIFS DE L' OPERATION 14

5.3 PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET 14

5.3.1 Logements familiaux 14

5.3.2 Pôle Formation Militaire Initiale (FMI) 15

5.3.3 Bâtiment cadres célibataires (BCC) 15

5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX.....16

5.5 INSERTION PAYSAGERE DES PROJETS 16

5.6 ENTRETIEN ET MAINTENANCE.....17

6 SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTIVES ASSOCIEES 20

7 DISPOSITIFS DE SUIVI ET COUTS DES MESURES EN FAVEUR DE L' ENVIRONNEMENT 25

7.1 DISPOSITIFS DE SUIVI 25

7.2 SYNTHESE DES MESURES ET COUTS ASSOCIES 25

8 CONCLUSION 26

1 AVANT-PROPOS

Le Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA) de la Guyane porte plusieurs projets d'aménagement au sein de son site dans le secteur de Saint-Jean, sur la commune de Saint-Laurent du Maroni.

Les aménagements prévus concernent la parcelle cadastrée BE53. Ils sont situés en différents secteurs de la parcelle :

- à proximité de l'ancien champ de tir pour l'ensemble de 29 logements type villas
- à proximité du lotissement cité des Pagodes existant pour 4 logements type villas
- à proximité du lac pour le Bâtiment Cadres Célibataires (BCC)
- à proximité du stade pour le bâtiment du Pôle de Formation Militaire Initiale (FMI)

L'accès au site du RSMA se fait depuis la route de Saint-Jean.

La réalisation de ces projets est soumise à la législation pour la protection de l'environnement, notamment à la réalisation d'une évaluation environnementale.

Les projets sont également soumis à la Loi sur l'eau.

Toutefois, les projets n'étant pas tous au même stade d'avancement, cela complexifie la réalisation du dossier.

Le présent document correspond au dossier d'autorisation environnementale unique, valant évaluation environnementale et dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées pour l'ensemble des projets, ainsi que dossier loi sur l'eau, notamment pour le projet des 33 logements.

Pour les autres projets (Pôle de formation initiale et Bâtiment Cadres Célibataires) ils feront l'objet d'un porter à connaissance dès que les éléments nécessaires à l'instruction seront disponibles.

2 INITIATEURS DU PROJET

La conception du projet est conduite par le RSMA de St-Jean.

Maître d'ouvrage :

Régiment du service militaire adapté de Guyane
Camp St-Jean – BP 246
97 320 Saint Jean du Maroni Cedex
SIRET : 130 020 167 00057

Tél. : 05 94 34 45 08

Courriel : christian.monchause@guyane-sma.fr
fabrice.malaise@guyane-sma.fr

3 LOCALISATION DU PROJET ET DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE

3.1 PRESENTATION DU SITE

Le site d'étude se trouve sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane française. La commune se trouve au bord du Maroni dans le Nord-Ouest de la région, face à Albina (Suriname). Les communes limitrophes avec Saint-Laurent du Maroni sont Apatou à l'ouest, Grand Santi au Sud-ouest et Mana au Nord et à l'Est.



Figure 1 : Localisation du projet à l'échelle régionale

Le terrain à aménager est situé au sud-ouest de la ville, à environ 15 km du centre de Saint-Laurent-du-Maroni, dans le secteur de « Saint-Jean ».



Figure 2 : Localisation du projet à l'échelle de la commune sur fond IGN 1/50 000

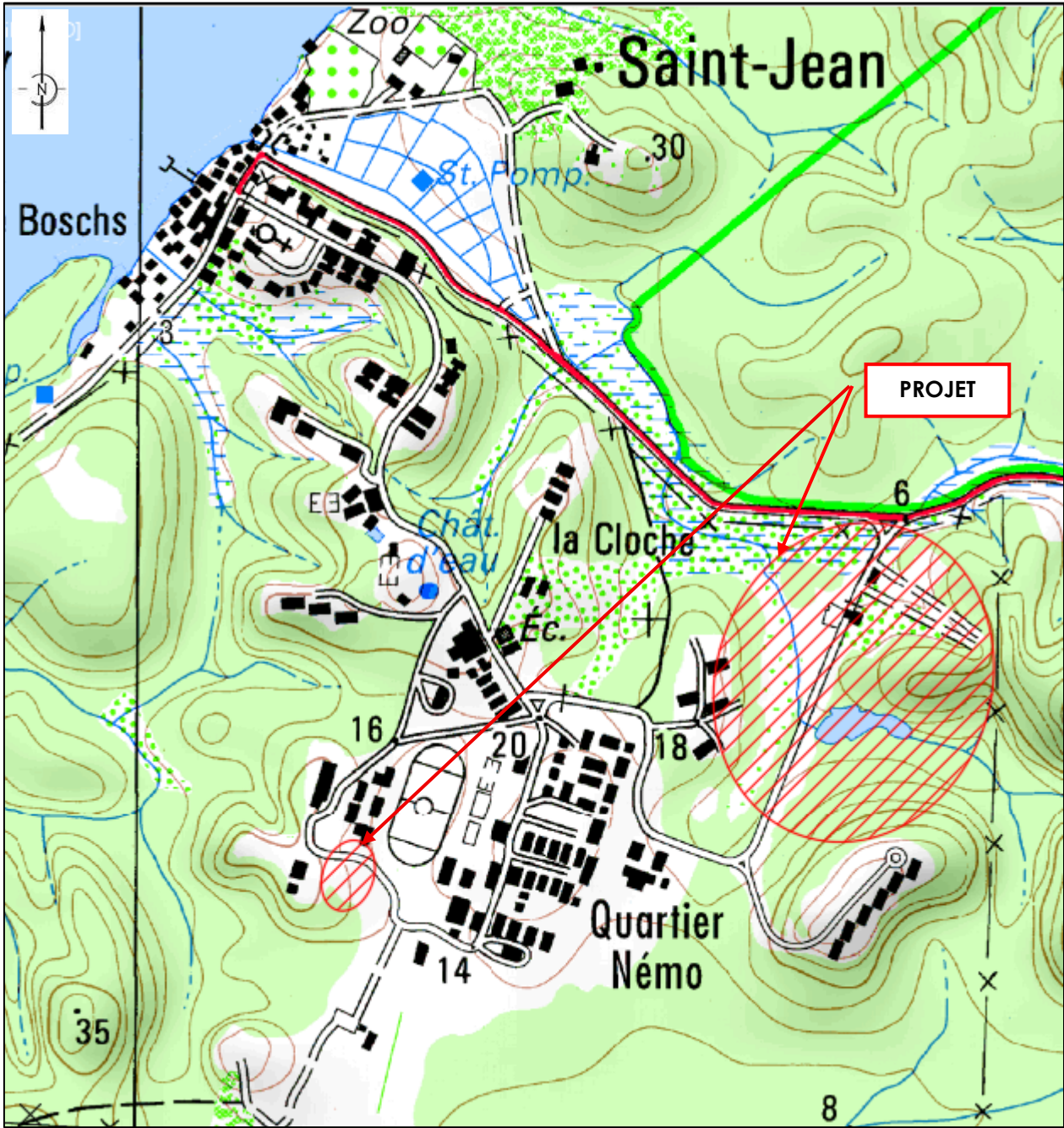


Figure 3 : Localisation de l'aire d'étude sur fond IGN 1/25000

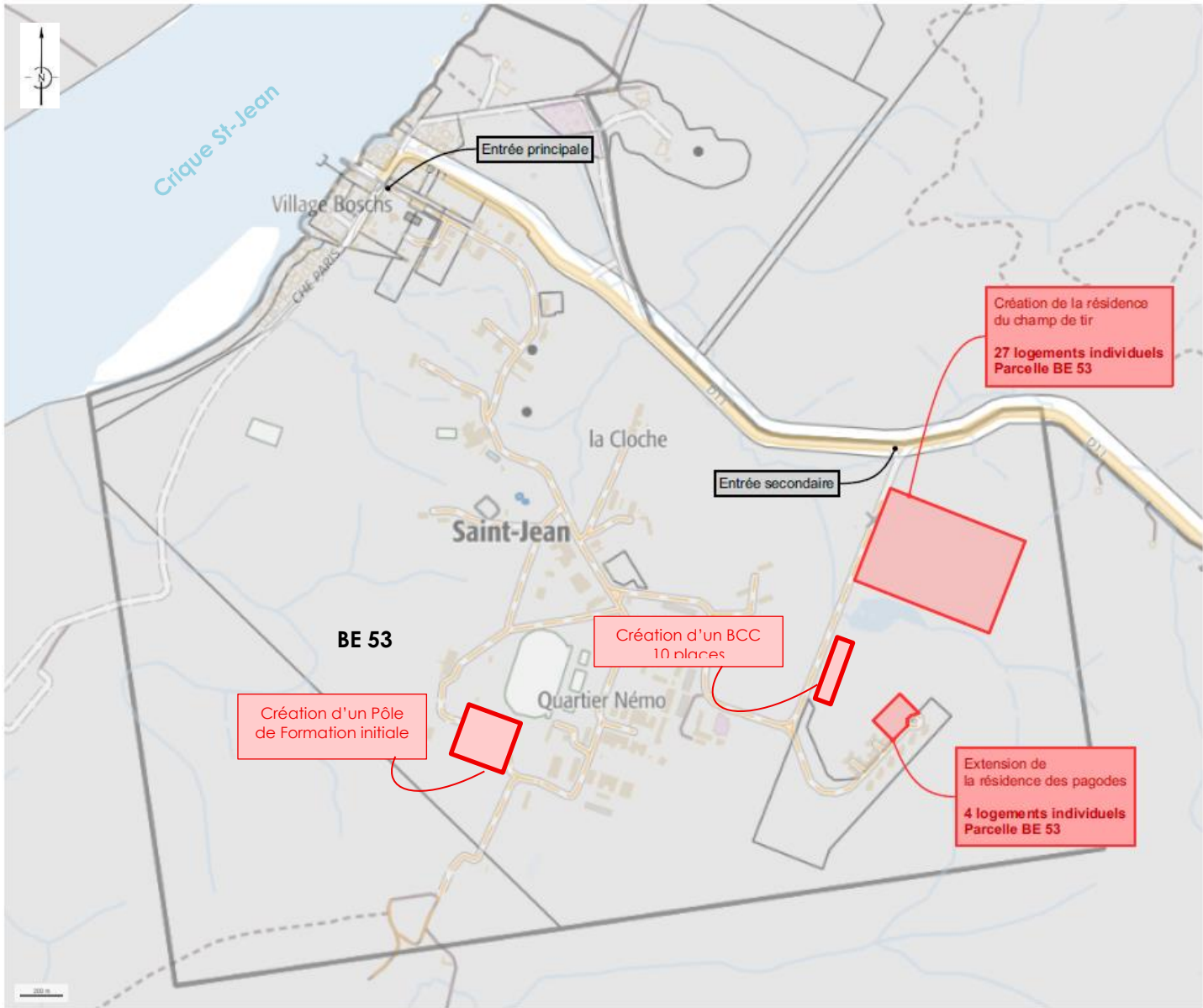


Figure 4 : Périmètre des projets sur fond cadastral

L'Etat est propriétaire du terrain objet de l'opération.

3.2 PERIMETRE DU PROJET ET ASPECTS FONCIERS

Les aménagements sont prévus au sein de la parcelle BE53 référencée au cadastre de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.
Cette parcelle présente une vaste superficie (environ 124 ha) sur laquelle est situé le camp Nemo, propriété du RSMA Guyane.
Le terrain est accessible par la route de Saint –Jean (RD11) depuis le centre de Saint Laurent.

La surface dédiée à l'ensemble de villas est d'environ : 5,15 ha
La surface dédiée au bâtiment cadre célibataire est d'environ 0,64 ha
La surface dédiée au pôle FMI est d'environ 0,46 ha.

4 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Saint-Laurent du Maroni couvre une surface de 4 210 km², située en limite Nord-ouest de la Guyane, à la frontière du Suriname.

4.1 CLIMAT

La Guyane est soumise à un climat équatorial, chaud, très pluvieux et par conséquent très humide. Elle bénéficie également d'un ensoleillement très important.
La moyenne annuelle des précipitations à Saint-Laurent du Maroni est évaluée à 2500 mm.
Les vents dominants sur la zone proviennent le plus souvent du secteur Est à Nord-est.

Concernant le changement climatique, à l'échelle régionale les tendances observées sont une hausse des températures et une augmentation du niveau moyen de la mer.
Des simulations réalisées au niveau mondial, montrent également que la partie Est de la région amazonienne, devrait probablement connaître **des périodes de sécheresse plus importantes et des épisodes de précipitations extrêmes plus intenses et plus fréquents.**

Il en résulte 2 principales conséquences susceptibles d'affecter la zone d'étude :

- Vulnérabilité des captages d'eau
- Augmentation des risques de crues et d'inondations.

4.2 QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air en Guyane est suivie par l'association ATMO Guyane. Des mesures réglementaires sont assurées par des stations fixes et un Indice de Qualité de l'Air (IQA) est calculé quotidiennement.

En 2024, la qualité de l'air mesurée sur l'île de Cayenne était très majoritairement (91%) bonne à moyenne.
Le polluant qui conditionne la plupart du temps l'indice est les particules en suspension PM10.
Tous les dépassements de seuils sont liés à ce polluant présent dans les brumes de poussières en provenance du Sahara sur notre territoire.
Ce phénomène naturel a généralement lieu entre les mois de décembre à avril/mai.

4.3 RELIEF ET SOUS-SOL

Les altitudes au droit de l'aire d'étude rapprochée oscillent entre 47 m NGG sur les points hauts et 5 m NGG en aval du lac.

On note la présence de plateaux et de zones de fortes pentes.
La topographie de la zone d'étude élargie est principalement marquée par :

- Une zone de plateau à 40 m NGG au niveau de la cité des pagodes au sud du site,
- Une zone de plateau à 47m NGG à l'est de l'aire d'étude,
- Une zone de plateau à 25 m NGG au niveau du plateau au nord du site d'étude à proximité du champ de tir,
- Un lac avec des berges à une altitude d'environ 6 m NGG,
- une zone basse inondable en aval à une altitude comprise entre 6 et 5 m NGG.

Le sous-sol est constitué principalement d'une alternance de sols sableux et argileux, avec des caractéristiques mécaniques médiocres à bonnes, nécessitant des éventuelles purges.

4.4 RUISSELLEMENT ET COURS D'EAU.

Une crique traverse l'aire d'étude rapprochée du sud-est au nord-ouest. Elle se jette dans un lac en amont de la voie de desserte interne du RSMA.
En sortie du lac, les eaux s'écoulent à travers un ouvrage hydraulique sous la voirie en direction du nord-ouest.

Un petit talweg en partie sud-ouest se rejette dans les fossés présents le long le voie d'accès.

Au niveau du Pôle FMI, les eaux s'écoulent vers le sud, en direction d'un talweg.

Les talwegs et criques présents au sein de l'aire d'étude s'écoulent en direction de la crique Saint-Jean, qui elle rejoint le fleuve maroni quelques km en aval, au niveau de l'île de la quarantaine.

L'occupation du sol au droit de l'aire d'étude est principalement boisée

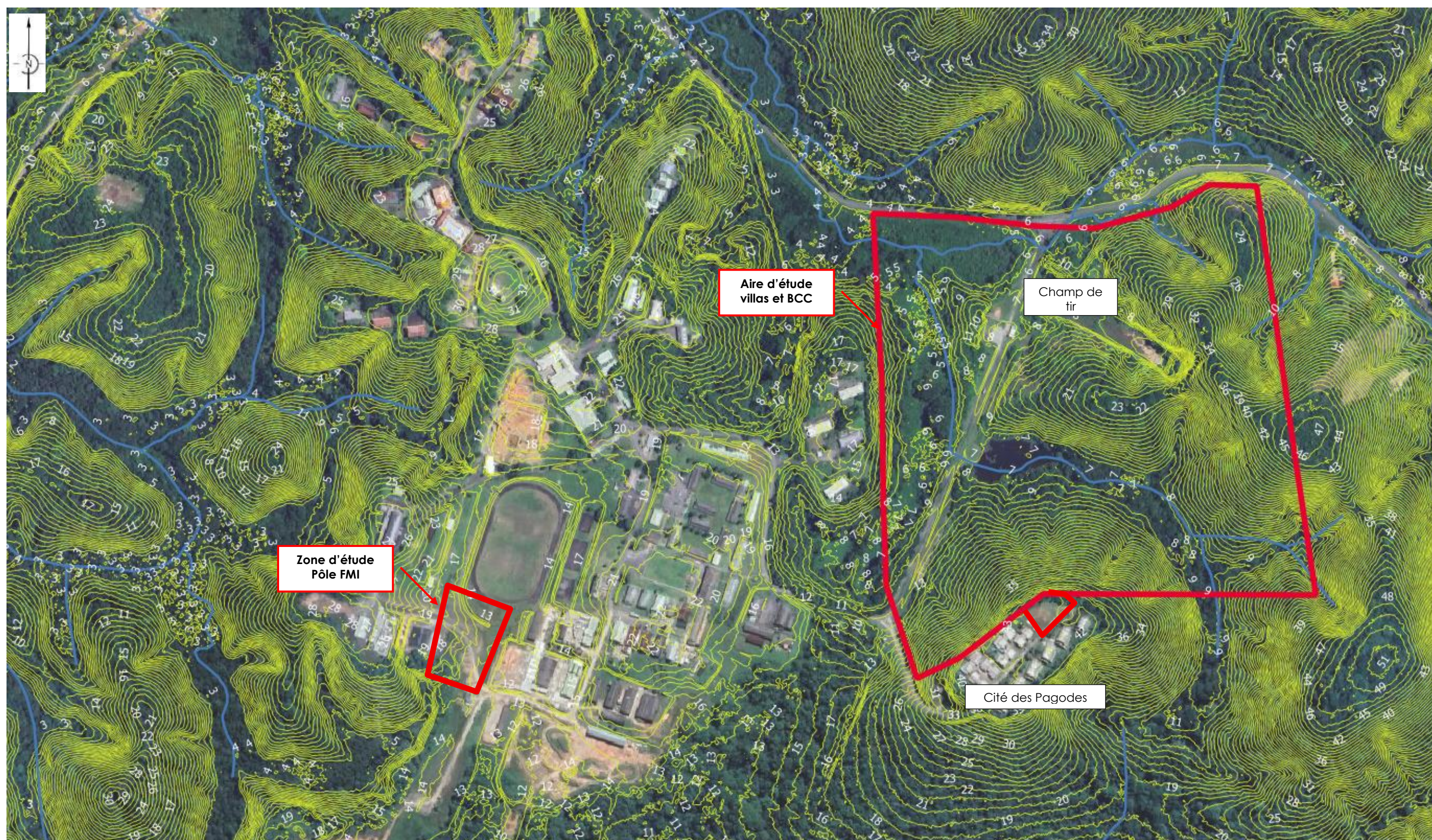


Figure 5 : Visualisation du relief au droit de l'aire d'étude rapprochée sur fond ortho et topographie laser

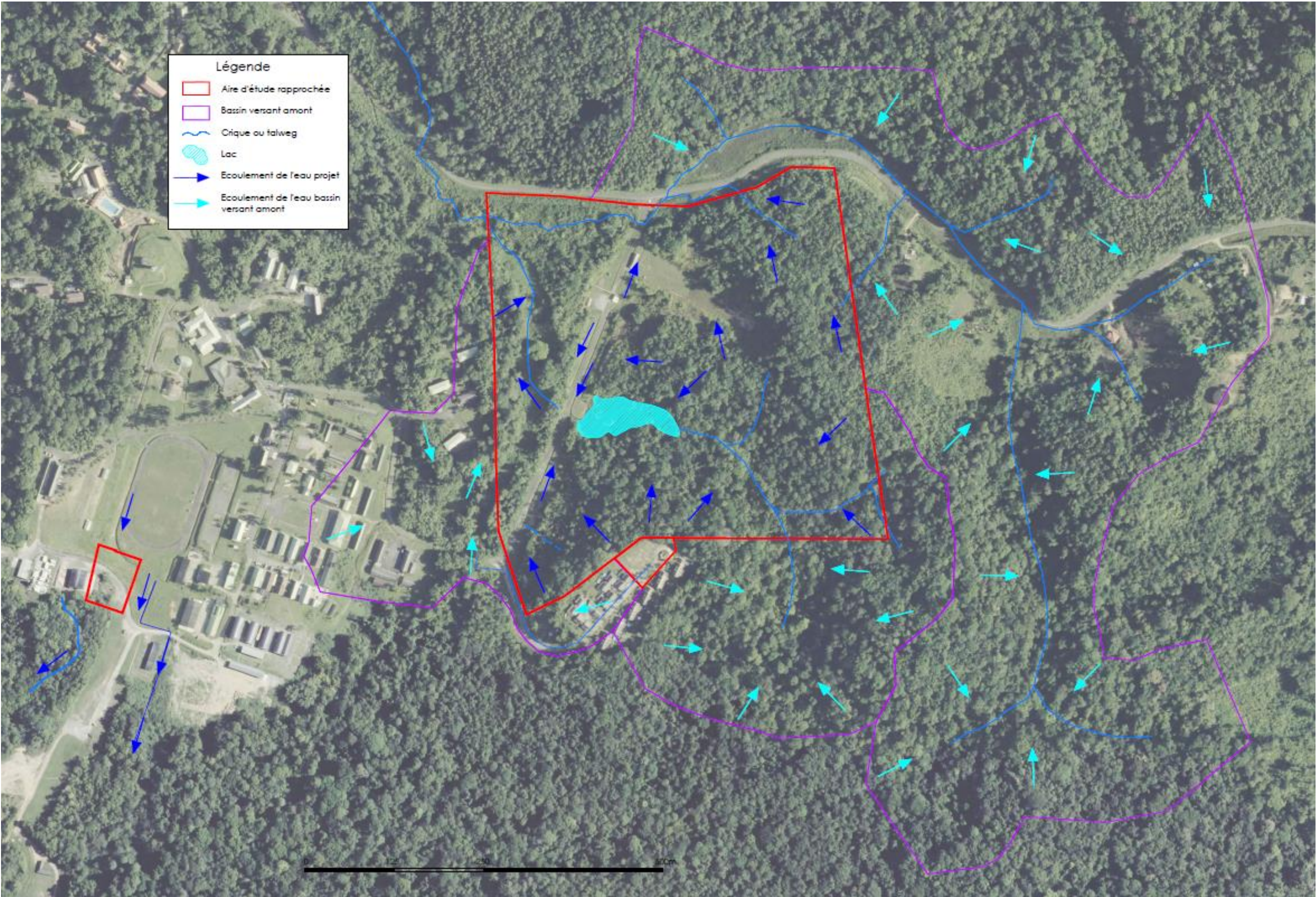


Figure 6 : Fonctionnement hydraulique à l'état initial

4.5 RISQUES NATURELS

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de Saint-Laurent-du-Maroni issue de la directive inondation a été approuvée par arrêté préfectoral le 14/01/2022.

L'aire d'étude élargie est concernée par la zone rouge inconstructible du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).

La cote de sécurité en aval du projet est de 3,2 m NGG.
Les aménagements ne seront pas situés en zone inondable.

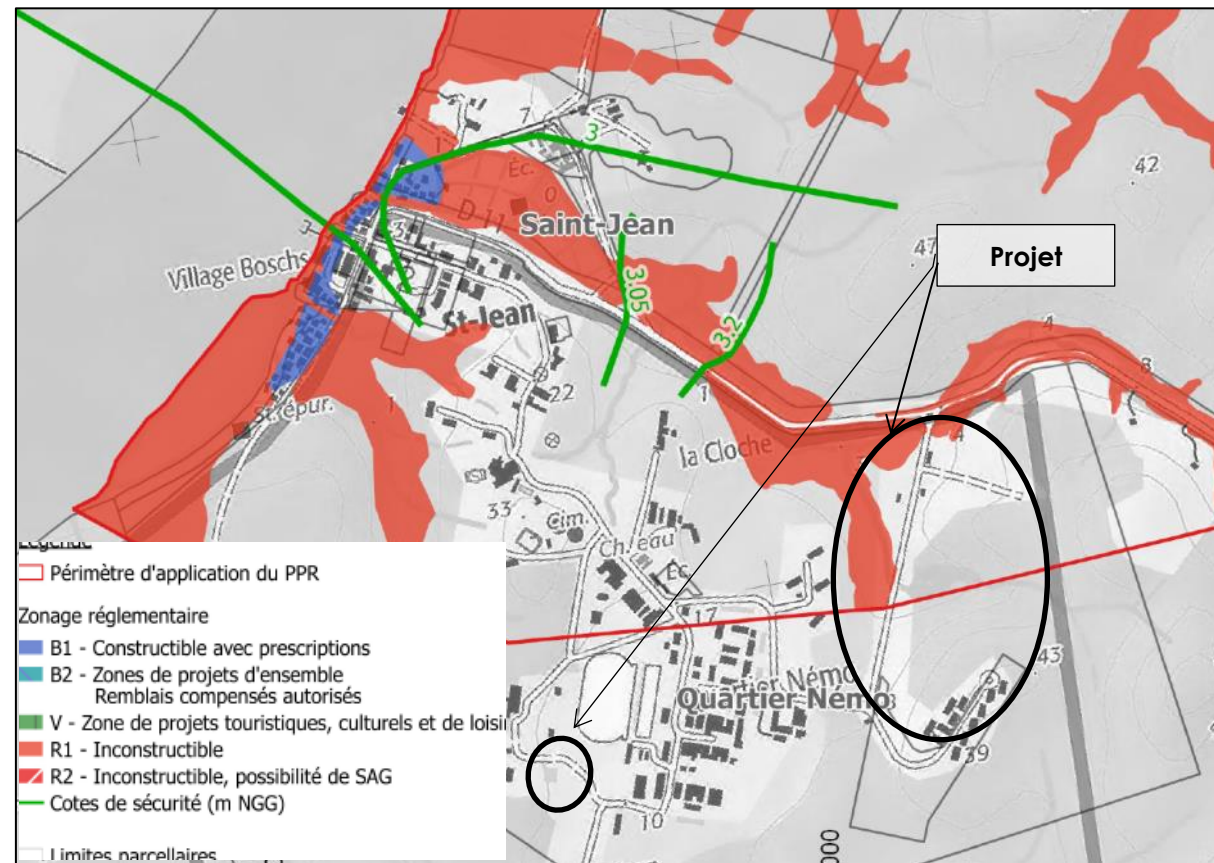


Figure 7 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI

4.6 MILIEU NATUREL

L'évaluation environnementale du site du projet, basée sur une étude floristique et faunistique, a été confiée au cabinet Biotope.

• Habitats naturels

Bien que située dans un contexte anthropique certain puisque l'aire d'étude se trouve au sein des infrastructures du RSMA et donc directement dans le tissu urbain, elle revêt une certaine naturalité et présente des habitats typiques de la région de Saint-Laurent du-Maroni telles que les collines de sable brun.

Les aménagements humains ont également favorisé la présence de zones humides qui étaient déjà présentes le long des criques puisqu'une forêt marécageuse se trouve sur la zone d'étude. Un marécage boisé à *Pterocaropus officinalis* est également à prendre en compte.

• Faune et flore

Les enjeux floristiques sont plus importants au niveau des zones humides (pourtour de l'étang, marécage boisé) et sur les sommets et crêtes des collines de sable brun. Il faut retenir sur ces secteurs la présence de plusieurs espèces patrimoniales, en particulier quatre espèces à fort enjeu écologique contextualisé et une espèce à très fort enjeu écologique contextualisé.

Il faut également retenir la présence de trois espèces végétales protégées.

Au niveau de la faune :

- 21 espèces de poissons, parmi lesquelles 5 remarquables.
- 28 espèces d'amphibiens, parmi lesquelles 3 sont déterminantes de ZNIEFF. Deux espèces représentent un enjeu de conservation modéré : la rainette des bas-fonds et la rainette crépitante. La troisième espèce représente un enjeu de conservation faible : la rainette à doigts orange. Bien que la diversité soit importante, l'enjeu global de la batrachofaune reste faible.
- 19 espèces de reptiles ont été identifiées, avec une seule espèce à enjeu de conservation, la couleuvre corail, qui est une espèce rare déterminante de ZNIEFF des grands massifs forestiers.
- 123 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 31 remarquables. Les secteurs comprenant les espèces avec le plus d'enjeux se concentrent autour de la crique forestière et du patch de boisement le plus à l'est de la zone d'étude. Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement et localement moyen pour les oiseaux.
- 6 espèces de mammifères terrestres ont été identifiées. Aucune ne représente un enjeu de conservation. Cette faible richesse spécifique est liée au contexte périurbain, à l'aspect dégradé des habitats et à l'enclavement des forêts de l'aire d'étude rapprochée.
- Avec 27 espèces de chiroptères identifiées, la richesse chiroptérologique est plutôt faible. Trois espèces remarquables sont cependant présentes, notamment le petit Noctilion qui est l'espèce la plus menacée de Guyane.

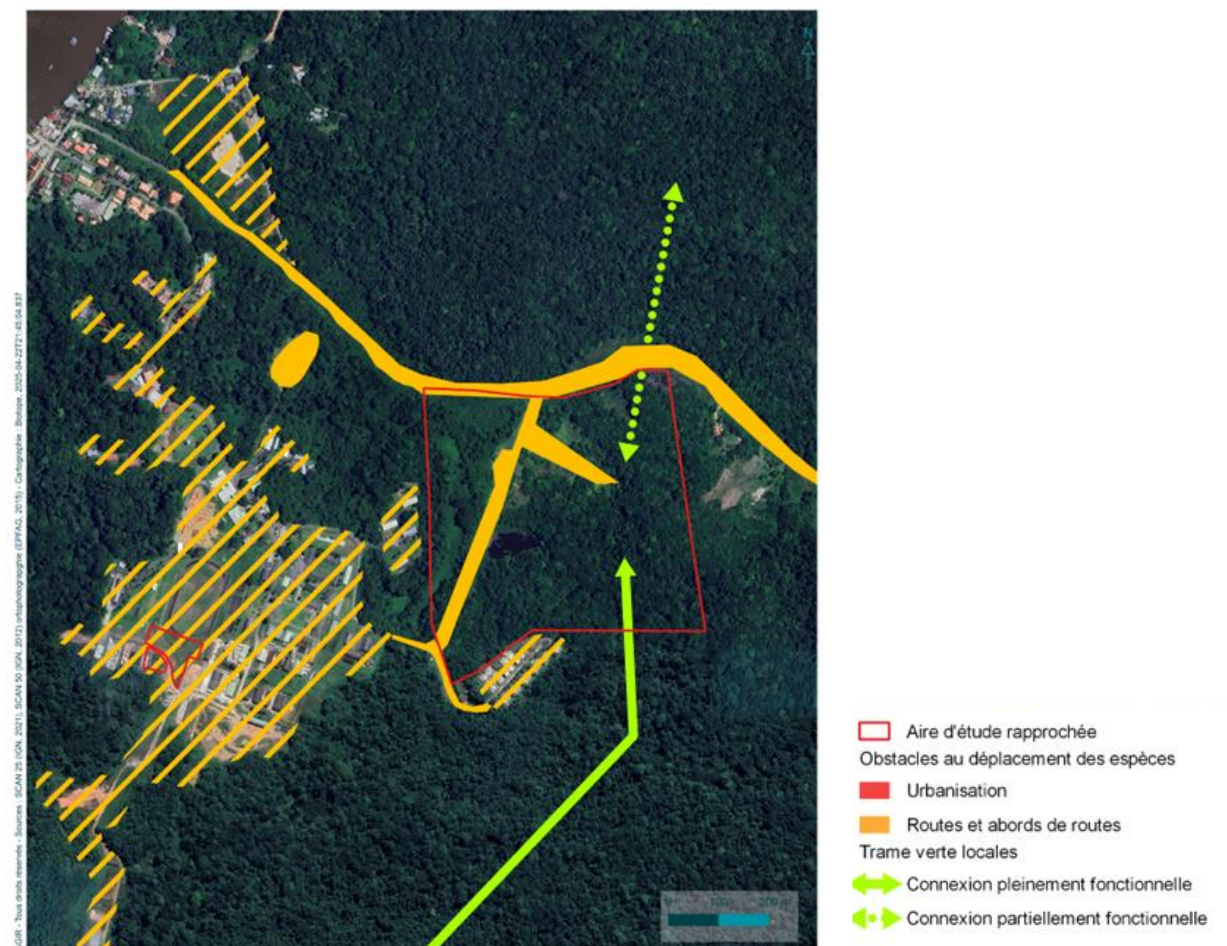


Figure 8 : Continuités écologiques présentes au droit de l'aire d'étude (flèches vertes)



Synthèse des enjeux,
faune, flore et habitats

Projet d'aménagement au sein de la
parcelle BE53 (RSMA de Saint Laurent du
Maroni)

Légende

- Aire d'étude rapprochée
- Niveaux d'enjeu
 - Négligeable
 - Faible
 - Modéré
 - Fort
 - Très fort
 - Nul



© AGIR - Tous droits réservés - Sources : SCAN 25 (IGN, 2021), SCAN 50 (IGN, 2012) orthophotographie (EPFAG, 2015) - Cartographie : Biotopie, 2025-05-22T20:22:20.052

4.7 PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Aucun espace naturel remarquable ou protégé n'est recensé au sein de la zone d'étude. Il n'y a pas de bâtiments, sites classés ou inscrits au droit du projet.

Le secteur d'étude est potentiellement sensible sur le plan archéologique, un diagnostic d'archéologie préventive a été prescrit.

4.8 ENVIRONNEMENT HUMAIN

Population et habitat

La population légale 2020 de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023) est de 49 173 habitants.
En référence en 2014, la population était de 44 169 d'habitants.
Le taux d'accroissement annuel de 1,8 % (calculé entre 2014 et 2020) est moyen.

Le projet est situé dans le secteur de Saint-Jean.

A Saint-Jean est créée en 1885 le Camp de la relégation, pour accueillir les bagnards condamnés à l'internement perpétuel sur le territoire des colonies. Le site est à 16 km au sud du centre de Saint-Laurent. Un chemin de fer est mis en place vers 1885 permettant d'assurer la liaison entre Saint-Laurent et le camp Saint-Jean.

Urbanisation et équipements dans le secteur du projet

Aujourd'hui, l'ancien camp de la relégation abrite le Régiment du Service Militaire Adapté : le camp Nemo.

Il y a différentes infrastructures présentes. Le poste de contrôle marque l'entrée nord est du site.



Figure 9 : Vue de l'entrée nord est du site avec le poste de contrôle

On trouve également un ancien champ de tir.

Le quartier résidentiel « cité des 7 Pagodes » est situé en hauteur et regroupe environ 25 logements.



Figure 10 : Vue des logements au droit de la cité des pagodes

D'autres « cités » sont présentes sur le site : cité Pol Lapeyre, cité Joffre, Domaine la cloche, cité Maroni.

En terme d'équipements on trouve un château d'eau, une hélistation, un stade, des équipements sportifs (piscine, court de tennis...), une infirmerie...

4.9 DOCUMENTS D'URBANISME

Les utilisations et occupations du territoire de Saint-Laurent du Maroni sont soumises aux règles d'urbanisme définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU de la commune de Saint-Laurent du Maroni a été approuvé en 2023.

Le site projet est localisé en **zone UM** comme l'ensemble du site militaire.

La zone UM correspond au secteur particulier du camp militaire de Saint-Jean, dénommé quartier Némé.

Le projet est compatible avec le PLU.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) a été approuvé par décret en Conseil d'Etat n°2016-931 du 6 juillet 2016. Il est en cours de révision.

Il s'agit d'un document d'aménagement et de développement du territoire et d'urbanisme qui s'insère dans la hiérarchie des normes d'urbanisme.

D'après le zonage du SAR en vigueur, le secteur d'étude est classé en « Espaces urbanisables ».

Le projet est compatible avec le SAR.

4.10 DESSERTE ET DEPLACEMENTS

En terme d'infrastructures routières, le village de Saint-Jean est accessible uniquement par la RD11, à environ 15km au sud du centre de Saint-Laurent.

Le village de Saint-Jean est accessible en pirogue par le fleuve.

Le dégrad est situé à un km en aval de la zone d'étude, au niveau du

Il n'existe actuellement aucun réseau de transport en commun sur la commune de Saint-Laurent du Maroni. Il n'y a pas non plus d'aménagements pour les modes doux au droit de la voie d'accès au projet.

4.11 RESEAUX PUBLICS ET COLLECTE DES DECHETS

▪ **Eaux pluviales**

Il existe un réseau de gestion des eaux pluviales au sein du quartier Nemo.
La voie d'accès est bordée de fossés enherbés.

Dans les zones urbanisées, comme notamment la cité des Pagodes, un réseau de collecte enterré est présent.

▪ **Eaux usées**

La zone d'étude n'est pas concernée par le zonage d'assainissement collectif de la commune.

▪ **Alimentation en eau potable**

Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable.
Le réseau d'adduction d'eau potable est existant le long de la voie d'accès

▪ **Electricité**

Le réseau électrique existant dans la zone d'étude est situé le long de la voie d'accès.

▪ **Collecte des déchets**

La collecte et le traitement des déchets sur la zone relève de la compétence de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG).

4.12SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse de l'état initial du site et son environnement a permis de mettre en évidence les principaux enjeux et sensibilités de la zone d'étude figurant dans le tableau et sur le plan n° 2.

Tableau 1 : Synthèses des enjeux environnementaux à l'état initial

	CONTRAINTES (risques de conflits majeurs avec la population, de destructions environnementales, contraintes fortes d'aménagement)	OPPORTUNITES (résorption de conflit, amélioration des caractéristiques environnementales, dispositions favorables à l'aménagement)	Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet +++ fort ++ modéré + faible 0 non concerné
Climat	Ensoleillement important, taux d'humidité élevé, vents constants et moyens	Potentiel pour les énergies renouvelables et la construction bioclimatique	+
Relief	Zone de fortes pentes à éviter pour les constructions		++
Eau	Compensation de l'imperméabilisation et continuité des écoulements venant de l'amont à prévoir (transparence hydraulique) Présence de criques et talwegs à préserver Présence de zones humides à préserver	Pas d'enjeu majeur concernant la qualité de l'eau	+++
Risques naturels	Présence de zones inondables dans la zone d'étude. - Surface inconstructible - Cote casier aval à 3,20 m NGG		++
Milieu naturel	Nombreuses espèces de faune et flore protégées ou remarquables. Habitats naturels de zones humides à fort enjeu au niveau du lac et du marécage boisé dense à <i>Pterocarpus officinalis</i> et à enjeu modéré pour les marais et forêts marécageuses.		+++
Paysage		Mise en valeur et intégration au projet du potentiel paysager du site	+
Patrimoine	Diagnostic archéologique à prévoir	Pas de zones naturelles remarquables ou protégées au droit du projet	+
Logements, Equipements, activités, projets		Développement de l'offre de services/logements pour la population sur place	++
Urbanisme		Projet compatible avec les documents d'urbanisme	+
Déplacements	Aire d'étude rapprochée accessible uniquement par la RD11 ou le fleuve		+

	CONTRAINTES (risques de conflits majeurs avec la population, de destructions environnementales, contraintes fortes d'aménagement)	OPPORTUNITES (résorption de conflit, amélioration des caractéristiques environnementales, dispositions favorables à l'aménagement)	Importance de l'enjeu vis-à-vis du projet +++ fort ++ modéré + faible 0 non concerné
Réseaux Déchets	Système de traitement des eaux usées autonome ou semi-collectif à prévoir Gestion des eaux pluviales à prévoir	Présence des autres réseaux à proximité immédiate du projet	++
Energies		Priorité systématique aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables	+
Risques technologiques		Pas d'établissement à risque dans le périmètre immédiat du projet	0
Nuisances et sécurité	Conception des aménagements hydrauliques évitant la formation de gîtes larvaires	Pas de zone d'habitats ou d'établissements sensibles à proximité immédiate du site par rapport aux nuisances pendant les travaux	+

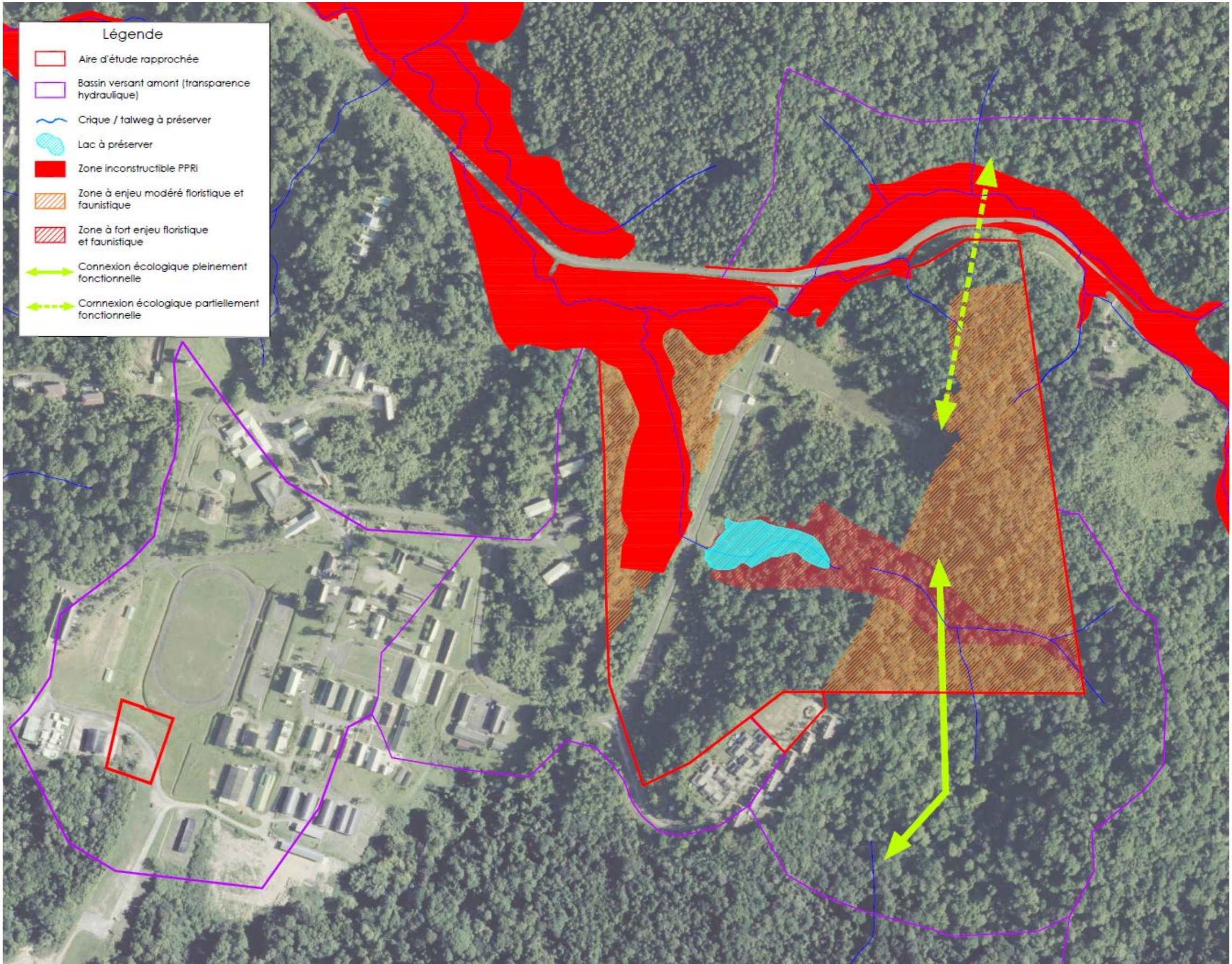


Figure 11 : Synthèse des enjeux environnementaux au droit de la zone d'étude

5 DEFINITION DU PROJET

5.1 CHOIX DU SITE A AMENAGER

Dans le cadre de l'évolution de ses effectifs au sein du quartier Némé, le Régime du Service Militaire Adapté (RSMA) de Saint-Laurent-du-Maroni a un besoin grandissant de logements supplémentaires afin de loger les personnels encadrants sur site. C'est dans cette optique qu'il a été décidé de la construction de 33 villas destinées à loger les familles, d'un Bâtiment Cadres Célibataires (BCC), ainsi que d'un pôle de Formation Militaire Initial (FMI).

Le choix des sites à aménager s'est porté sur des terrains disponibles dans l'enceinte du RSMA. Le but étant que le personnel du RSMA dispose de toutes les commodités directement sur place. Les emplacements choisis sont situés en zone à urbaniser dans le PLU de la commune, dans un secteur spécifiquement réservé pour aux activités militaires.

La première esquisse concernant la construction des villas ne prenait pas en compte certains enjeux environnementaux et impactait directement la zone de marécage boisé et interceptait également un talweg. En effet les villas étaient positionnées autour du lac.



Figure 12 : Première esquisse avec les villas autour du Lac

Au vu des enjeux faune-flore et dans un souci de préservation de la ripisylve, il n'était pas envisageable de conserver cette implantation pour le projet.

L'implantation du projet a donc été retravaillée afin de limiter les impacts sur les zones naturelles, et notamment sur les milieux humides.

Les implantations du BCC et du FMI ont, dès le départ, été positionnées dans des zones présentant des enjeux faibles à négligeables et n'ont donc pas nécessité de repositionnement.

5.2 OBJECTIFS DE L'OPERATION

La mission du RSMA Guyane est primordiale dans une conjoncture économique difficile et permet à de nombreux(ses) jeunes guyanais(es) en difficulté de se former ou à de jeunes diplômé(e)s de se confronter à une première expérience professionnelle.

C'est dans un contexte d'évolution croissante et de montée en puissance du quartier Némé basé à St-Jean, que le futur centre de Formation Militaire Initiale (FMI) et le bâtiment de commandement de la compagnie de formation professionnelle devront accueillir plus de volontaires avec, entre autres, la création d'une nouvelle compagnie.

Actuellement situé à l'entrée du quartier Némé dans des locaux vétustes et inadaptés, le pôle FMI sera déplacé dans la zone de commandement et d'instruction du camp militaire de Saint-Jean. Le nouvel équipement accueillera 160 volontaires et les 56 encadrants dans les meilleures conditions.

Le RSMA doit également accueillir prochainement de nouveaux cadres et de nouveaux personnels. Les besoins en logements sont importants, et l'offre disponible sur la commune est limitée. De plus le quartier Némé étant un peu excentré par rapport au centre-ville, cela engendre des trajets quotidiens.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Répondre aux besoins en logements sur le camp, que ce soit pour les familles (33 logements) ou les cadres célibataires (BCC 10 places),
- Proposer un cadre de vie agréable aux habitants,
- Proposer une offre de formation au sein du Camp Némé pour les jeunes.

5.3 PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

L'opération comprend 3 projets :

- 33 logements familiaux (29 logements à proximité du champ de tir, et 4 logements au niveau de la cité des Pagodes),
- Un bâtiment pour cadres célibataires (BCC) de 10 places,
- Un pôle de formation initiale (FMI) à proximité du stade.

Les travaux comprendront également les terrassements, la réalisation de voiries si nécessaire, l'amenée des réseaux, la gestion des eaux pluviales et des eaux usées pour chacun des projets. Des espaces publics, des équipements sportifs et ludiques, des places de stationnement, seront aussi mis en place.

5.3.1 Logements familiaux

Les 33 logements seront répartis sur 2 secteurs :

- 29 logements seront situés à proximité de l'ancien champ de tir dénommée « Résidence champ de tir »,
- 4 logements seront situés au niveau de la résidence existante : « Cité des Pagodes ».

Les logements seront répartis en 11 logements de type T3, 15 logements de type T4 et 7 logements de type T5, allant jusqu'au R+1.



Figure 13 : Plan de masse des 33 logements sur fond ortho

5.3.2 Pôle Formation Militaire Initiale (FMI)

Les deux bâtiments en forme de « L » sont judicieusement adossés à la colline, épousant avec finesse les reliefs du site et profitant de la topographie pour rendre les locaux accessibles, aussi bien depuis les niveaux hauts et bas de la parcelle.

Le commandement et la formation ont été positionnés au Nord afin de mieux dialoguer avec les autres bâtiments de commandement situés de part et d'autre du stade.

L'administration a été implantée en partie haute du bâtiment, offrant une meilleure visibilité au pôle. Elle est accessible depuis un parking situé à l'entrée Est du bâtiment.

La partie enseignement est au niveau bas. Les espaces communs et couverts se trouvent sur l'aile Est du bâtiment, bordé à gauche par la place de rassemblement et à droite par la zone de stationnement.

L'hébergement, situé de l'autre côté de la route, est bordé par la forêt au Sud et un bâtiment de formation à l'Ouest. Sa position en retrait du bâtiment de formation permet de réduire son impact visuel et de mieux se fondre dans le paysage. La partie Ouest est dédiée à l'hébergement des femmes alors que la partie Sud accueillent les hommes. Un espace paysagé agréable permet d'offrir un cadre reposant pour les volontaires.

Les deux bâtiments communiquent par des cheminements piétons situés en partie haute et basse du terrain, ce qui permet d'accéder facilement aux salles de cours mais aussi au commandement.

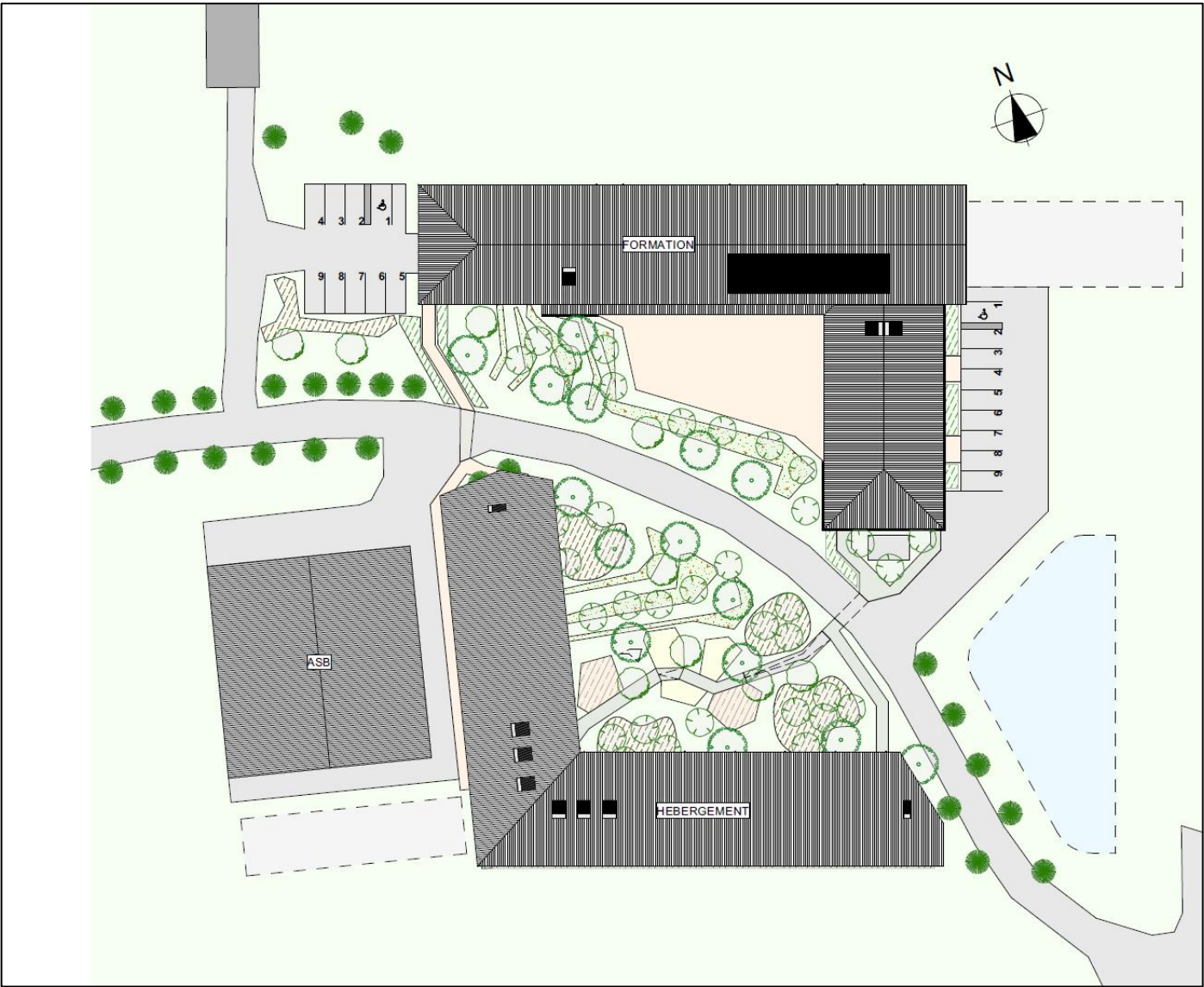


Figure 14 : Plan de masse du pôle FMI

5.3.3 Bâtiment cadres célibataires (BCC)

Le Bâtiment pour Cadres Célibataires est un bâtiment collectif qui présentera 10 logements de type T2. Il sera situé le long de la voie d'accès, entre le quartier du champ de tir et l'accès au quartier des Pagodes.

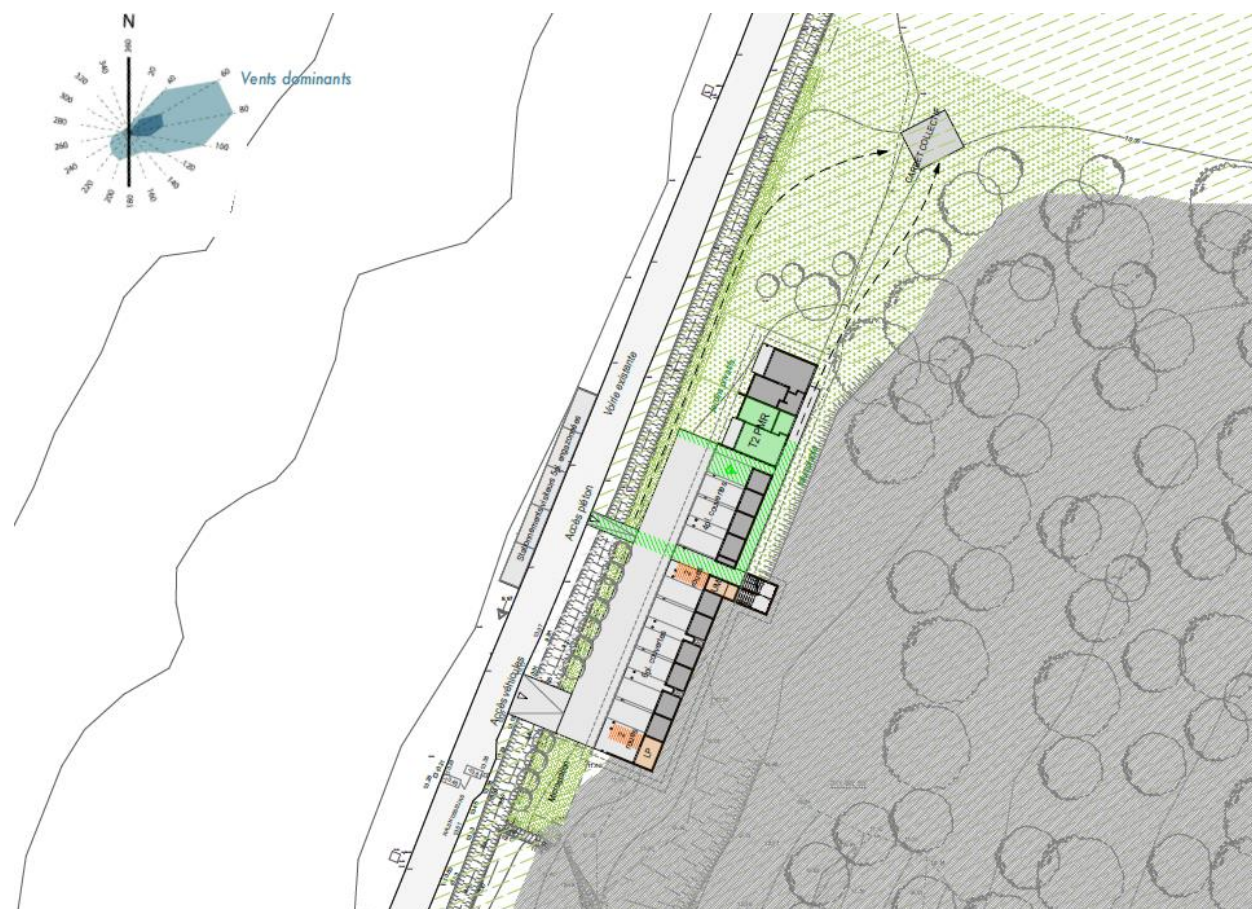


Figure 15 : Plan de masse du BCC

5.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Phasage

Les travaux consisteront en premier lieu à réaliser le projet des 33 logements. La 1^{ère} phase concernera les 4 villas au niveau de la cité des Pagodes, le site étant déjà viabilisé. Les travaux se poursuivront avec les terrassements et réalisation des 29 villas champ de tir. Ensuite le Pôle de formation sera créé, puis le BCC en dernière étape.

Terrassements

La phase de terrassement consistera d'abord en un déforestation/débroussaillage complet et décapage de la surface à aménager (hors zones préservées), notamment pour les 29 logements quartier champ de tir. Pour les 4 logements Pagodes, le BCC et le pôle FMI, il n'y aura pas de déboisement nécessaire, juste un débroussaillage des emprises.

Pour les 29 logements quartier champ de tir, les terrassements seront réalisés essentiellement au niveau de la plateforme de la voirie et des emprises publiques, les parcelles n'étant pas terrassées, et les maisons étant réalisées sur pilotis.

Pour les 4 villas cité Pagodes, la zone est déjà terrassée.

Et pour le pôle FMI, il y aura peu de mouvements de matériaux.

Accès et voiries

L'accès à tous les projets se fera par la voie desserte interne du RSMA. Pour la résidence du Champ de tir, la voie d'accès à la résidence se fait en double sens puis une voie de bouclage en sens unique permet l'accès aux villas.

Pour les 4 villas cité Pagodes, le BCC et le Pôle FMI, il n'y aura pas de voie de desserte supplémentaire, uniquement des places de stationnements qui seront créées.

Gestion des eaux pluviales

Pour les 29 villas de la résidence Champ de tir, le réseau est constitué essentiellement de fossé enherbé en bordure de voirie, et de canalisations enterrées pour les traversées sous voirie.

Les parcelles ne seront pas terrassées, les eaux ruisselleront en suivant le terrain naturel.

L'extuaire du réseau est un bassin de rétention créée au droit de l'ancien champ de tir pour compenser l'imperméabilisation des projets de résidence Champ de tir, des 4 villas Pagodes et du BCC. Ce bassin est réalisé au droit du terrain naturel, en utilisant les forts talus existants et en créant une digue de latérite sur la partie aval.

Les 4 villas de la cité Pagodes seront raccordées sur les regards existants en attente au droit du réseau EP du lotissement.

Le réseau de collecte des eaux pluviales du BCC et du Pôle de formation feront l'objet d'un porter à connaissance.

Gestion des eaux usées

Le zonage d'assainissement de la commune classe la zone à aménager en zone d'assainissement non collectif.

Plusieurs types de systèmes d'assainissement des eaux usées seront mis en place :

- Un filtre planté de végétaux pour les 29 logements de la résidence champ de tir et le BCC 10 places, dimensionné pour 150 Equivalents Habitants (EH)
- Un dispositif ANC pour le bâtiment hébergement et un autre dispositif pour le bâtiment d'enseignement du Pôle FMI pour un total de 250 EH)
- Les 4 villas de la cité Pagode (13 EH) seront raccordées sur le réseau et la STEP existante au droit du lotissement.

Gestion des déchets

Sur l'ensemble des nouvelles constructions, il sera réalisé des aires de stockage pour les ordures ménagères, les déchets verts, les encombrants conformément au cahier des charges de la CCOG. Sauf pour la cité des Pagodes où les camions poubelles réalisent la collecte en porte à porte.

Tous les autres réseaux seront raccordés sur les réseaux existants en bord de voie d'accès interne.

5.5 INSERTION PAYSAGERE DES PROJETS

L'ensemble des projets seront végétalisés avec une palette d'essences végétales locales.



Figure 16 : Vue aérienne quartier champ de tir à l'état initial



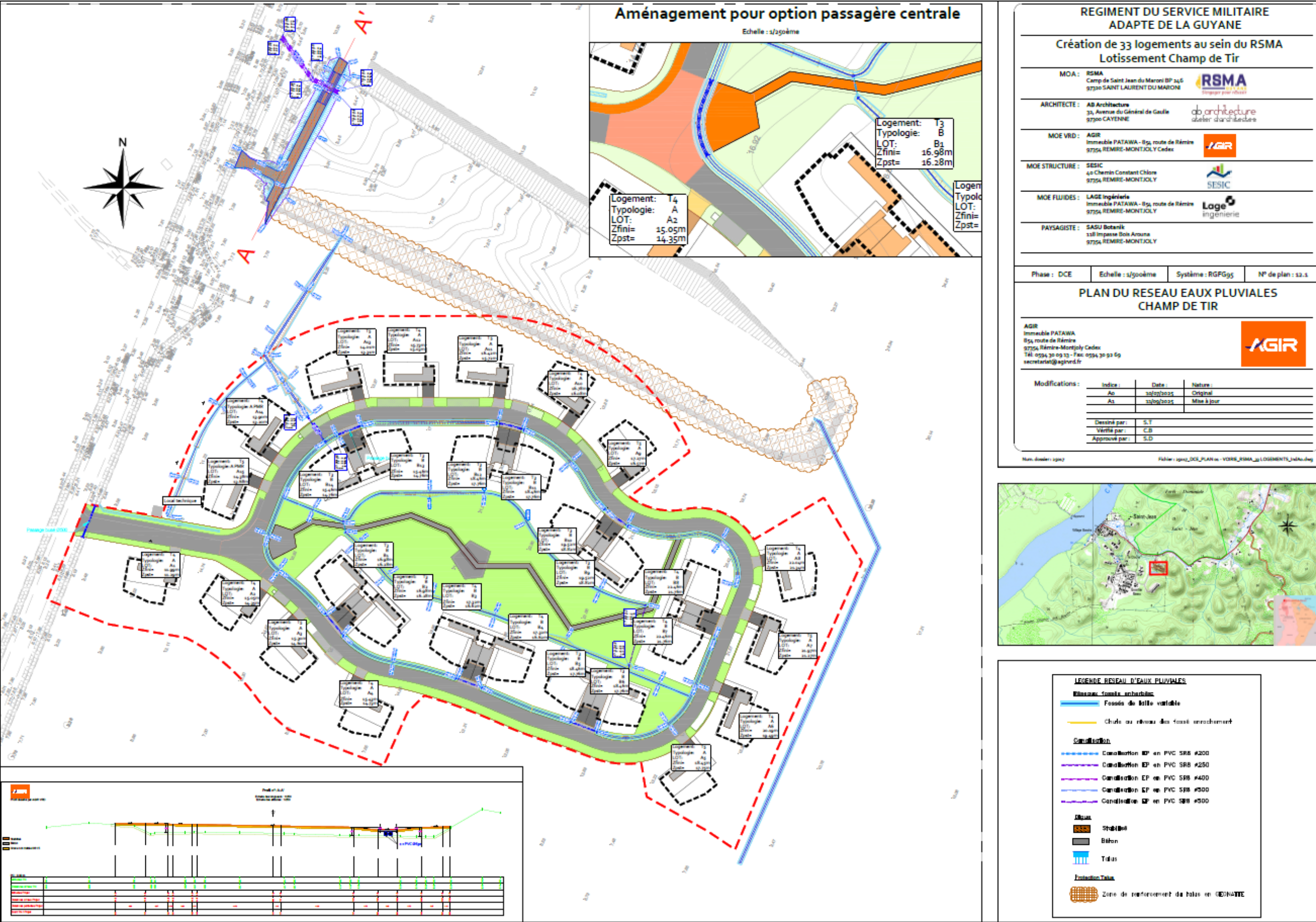
Figure 17 : Vue aérienne future avec les 29 logements quartier du champ de tir



Figure 18 : Plan d'aménagement paysager du pôle FMI

5.6 ENTRETIEN ET MAINTENANCE

La maintenance des différents espaces, voiries et réseaux au sein du camp relève de la responsabilité du **RSMA**. Il en est de même pour l'entretien des espaces verts situés à l'intérieur du camp.



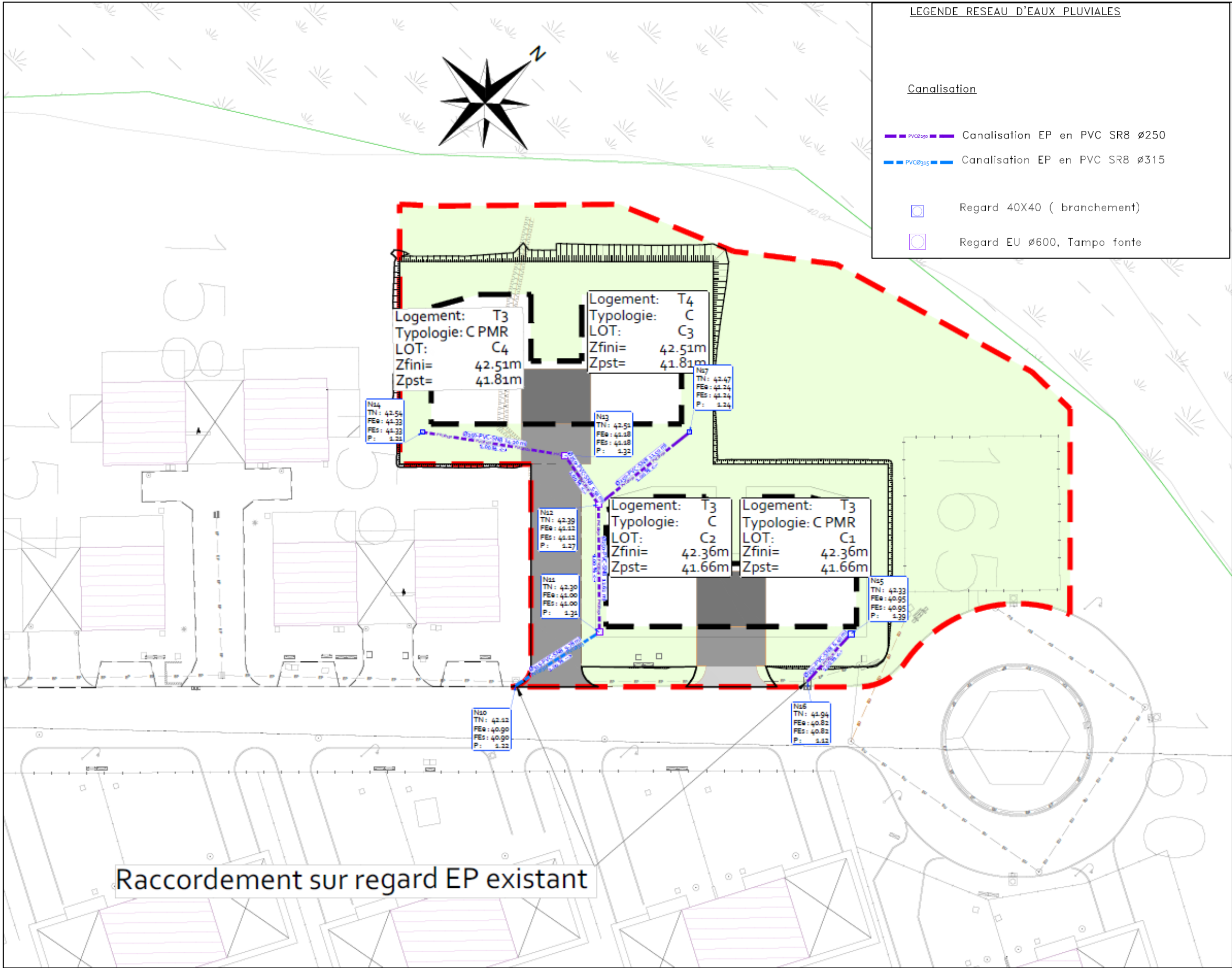


Figure 20 : Plan du réseau d'eaux pluviales des 4 logements résidence des Pagodes

6 SYNTHESE DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTIVES ASSOCIEES

IMPACTS					MESURES CORRECTIVES	IMPACTS RESIDUELS	MESURES DE COMPENSATION, SUIVI OU ACCOMPAGNEMENT
Domaine	Phase	Facteur d'impact	Description	Niveau / Durée	Description	Niveau / Durée	Description
SOL, SOUS-SOL ET EAUX SOUTERRAINES	Chantier	Travaux de terrassement Stockage et évacuation des matériaux de déblais/remblais	Modification de la géomorphologie des secteurs de Pagodes, BCC et Pôle de formation Destruction du milieu naturel, obstacle aux écoulements	Faible Permanent Nul Temporaire	Aménagement des projets conçu en fonction de la topographie pour limiter les terrassements	Très faible	/
	Chantier	Travaux de terrassement Stockage et évacuation des matériaux de déblais/remblais	Modification de la géomorphologie du secteur Champ de tir Destruction du milieu naturel, obstacle aux écoulements, nuisances visuelles	Modéré à fort Permanent Faible Temporaire	Projet adapté au relief de la zone dans le but de limiter les terrassements Réalisation des villas sur pilotis Choix de sites adaptés pour le stockage des matériaux Déblais excédentaires évacués vers un site agréé	Très faible	/
	Chantier	Circulation des engins de chantier, tassement du sol, terrassement	Destruction de terre végétale, mélange avec matériaux inertes Stérilité des sols	Faible Temporaire	Balísage des zones de chantier Terre végétale décapée et stockée sur une zone appropriée pour être réutilisée sur site	Très faible	/
	Chantier / exploitation	Drainage, remblais	Modification du régime hydrogéologique et hydraulique	Nul Permanent	/	/	/
EAUX DE SURFACE	Chantier	Travaux Défrichements / terrassements Décapage des sols	Rejets de matières en suspension dans les eaux de surface Atteintes des milieux aquatiques	Faible à élevé Temporaire	Travaux réalisés en saison sèche (août à novembre) Arrosage des surfaces non revêtues Dispositifs d'assainissement provisoire des eaux pluviales en phase chantier Adaptation des installations de chantier et des modalités de circulation des engins de chantier	Faible	/
	Chantier / Exploitation	Obstacles aux écoulements Absence de gestion des eaux de ruissellement provenant de l'amont	Erosion / rupture de continuité hydraulique	Modéré Permanent	Gestion des eaux de ruissellement en périphérie / Mise en place d'ouvrage de transparence	Nul	/
	Exploitation	Imperméabilisation des sols	Augmentation des débits de pointe aux exutoires	Modéré Permanent	Limitation du taux d'imperméabilisation : mise en place de parking en dalles végétalisées ... Gestion des eaux pluviales et des ruissellements par mise en place d'un réseau correctement dimensionné	Faible	Mise en œuvre d'ouvrages de tamponnement : Bassins avec ouvrages de limitation du débit
BIODIVERSITE	Chantier	Emprise sur les habitats naturels, zones de reproduction, territoires de chasse, zones de transit ou développement des espèces	Destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces (Tous les habitats naturels et toutes les espèces situées dans l'emprise du projet)	Variable Permanent (destruction) Temporaire (Dégradation)			

		exotiques envahissantes, perturbations hydrauliques			ME01 : Evitement des zones humides, inondables et marécageuses MR 01 : Réduction des risques de collision par ralentissement et diminution du trafic sur la route d'accès. MR 02 : Réduction de la pollution lumineuse MR 03 : Phasage des travaux de défriche et de terrassement en saison sèche MR 04 : Respect des emprises en phase travaux, défriche orientée et adaptée aux espèces peu mobiles	Variable	MC 01 : Sanctuarisation d'une zone forestière au sein de la parcelle BE53 MC 02 : Financement d'un programme de gestion dans la zone mise en défens MA 01 : Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue MA 02 : Mise en place d'une charte de chantier à faible impact
	Chantier	Défrichement et terrassement de l'emprise du projet, collision avec les engins de chantier, piétinement	Destruction des individus (Toutes les espèces de flore situées dans l'emprise du projet Toutes les espèces de faune peu mobiles situées dans l'emprise du projet, en particulier les oiseaux (œufs et poussins), les insectes (œufs et larves), les reptiles, les amphibiens, et les poissons (œufs))	Variable Permanent			
	Chantier	Pollution des milieux lors des travaux	Altération biochimique des milieux (Toutes les espèces végétales et particulièrement la flore aquatique Toutes les espèces de faune et particulièrement les espèces aquatiques (poissons, et amphibiens))	Variable Temporaire			
	Chantier	Dérangement de la faune lors des travaux (perturbations sonores ou visuelles)	Perturbation (Toutes les espèces de faune)	Variable Temporaire			
	Exploitation	Entretien des milieux associés au projet,	Destruction ou dégradation physique des habitats naturels ou habitats d'espèces. (Tous les habitats naturels et toutes les espèces situées dans l'emprise du projet)	Variable Permanent (destruction) Temporaire (Dégradation)			
	Exploitation	Effet par collision d'individus de faune avec des véhicules ou des câbles électriques, entretien et piétinement des milieux associés au projet	Destruction des individus (Toutes espèces de faune)	Non évaluable pour mortalité indirecte d'espèces protégées Permanent			
	Exploitation	Dérangement de la faune (perturbations sonores et visuelles)	Perturbation (Toutes les espèces de faune)	Variable Permanent			
	Exploitation	Rupture des corridors écologiques et fragmentation des habitats	Dégradation des fonctionnalités écologiques (Toutes les espèces de faune et particulièrement les mammifères, les amphibiens et les reptiles)	Variable Permanent			
	Exploitation	Pollution des milieux	Altération biochimique des milieux (Habitats naturels, tous les groupes de faune et flore)	Variable Temporaire			
PAYSAGE	Chantier	Réalisation du chantier : Présence d'engins de chantier Décapage de sols Envois de poussières	Dégradation des paysages	Modéré Temporaire	Gestion rigoureuse de chantier Mise en place de palissade Respect des éléments végétaux conservés dans le plan d'aménagement	Très faible	/
	Projet	Urbanisation de zones déjà artificialisées	Transformation de l'ambiance paysagère Secteur Pagodes, BCC et Pôle FMI	Faible Permanent	Aménagements et insertion paysagère Traitement paysager Aménagements de places publiques et parcs paysagers	Très faible	/
	Projet	Urbanisation d'une zone naturelle	Transformation de l'ambiance paysagère Secteur Champ de tir	Modéré Permanent	Essences plantées choisies parmi une palette végétale locale	Très faible	/
POPULATION ET BIENS MATERIELS	Projet	Création de logements et d'un pôle administratif et enseignement	Nouvelle offre en logements pour les résidents et nouvelle offre de formation pour les jeunes volontaires	Positif	/	Positif	/
	Projet	Création d'une nouvelle trame viaire	Augmentation de la circulation automobile	Très faible Permanent	/	/	/
UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES	Chantier	Terrassement du projet (Déblais / remblais)	Utilisation de matériaux d'apport pour la réalisation de certaines plateformes du projet	Faible Temporaire	Projet conçu de manière à minimiser les remblais en suivant au mieux le relief du site. Maisons sur pilotis pour le secteur champ de tir Matériaux d'apport (sable et latérite) de fabrication locale, issus des carrières agréées proches	Très faible	/

	Chantier	Arrosage des surfaces décapées pour limiter les envois de poussières. Lavage des engins de chantier	Augmentation des besoins en eau potable	Très faible Temporaire	L'eau ne proviendra pas du réseau d'adduction d'eau potable dans la mesure du possible	Très faible	/
	Projet	Augmentation de la population et des activités	Augmentation des besoins en eau potable	Faible Permanent	SGDE informée du projet de lotissement et des besoins de l'opération Un château d'eau a été crée au droit de l'opération	Positif	/
POLLUTIONS, NUISANCES ET DECHETS	Chantier	Réalisation des travaux Circulation des engins de chantier	Perturbation de la circulation	Faible Temporaire	Adaptation des horaires de chantier et information sur les chemins et voiries utilisées Riverains informés – signalisation du chantier Barrière de sécurité isolant l'accès au chantier Circulation des camions de chantier en dehors des heures de pointe sur voie d'accès	Nul	/
	Chantier	Travaux d'extension ou de dévoiement de réseaux	Coupures momentanées Gêne pour les riverains et futurs habitants	Faible Temporaire	Travaux sur les réseaux éviteront les coupures dans la mesure du possible Information des riverains au préalable si toutefois indispensable	Très faible	/
	Chantier / exploitation	Infiltration de produits polluants dans les sols	Pollutions chroniques et/ou accidentelles de la nappe	Faible à élevé Temporaire	Dispositions prises dans le cadre de la collecte et du traitement des eaux pluviales et usées permettront d'éviter toute pollution des eaux souterraines	Très faible	/
	Chantier	Décapage des sols Travaux	Rejets de matières en suspension dans les eaux de surface Atteintes des milieux aquatiques	Faible à élevé Temporaire	Travaux réalisés en saison sèche (aout à novembre) En fin de journée, arrêter le chantier en laissant une surface régulière bien compactée Dispositifs de décantation / filtration des matières en suspension avant rejet dans le milieu récepteur	Très faible	/
	Chantier	Fuite d'huile, de carburant Lessivage de produits dangereux stockés dans de mauvaises conditions Déversement accidentel de polluants	Pollution des eaux et du sol	Faible à élevé Temporaire	Gestion rigoureuse de chantier Véhicules de chantier stockés et entretenus sur des sites adaptés hors chantier Produits polluants stockés sur une cuvette de rétention étanche Etablissement de plans d'urgence en cas de déversement accidentel Réalisation soigneuse des revêtements bitumineux et de la pose des bétons	Faible	/
	Exploitation	Lessivage d'hydrocarbures et huiles sur les chaussées Accident entraînant le déversement de produits dangereux dans le milieu naturel	Contamination des eaux de surface par hydrocarbures, métaux lourds, matières en suspension	Faible à modéré Temporaire ou permanent	Dispositifs de gestion des eaux pluviales étanches et bien entretenus Bassins de rétention équipés de clapet pour confiner une éventuelle pollution	Faible	/
	Exploitation	Dysfonctionnement des postes de relevage / Malfaçon du réseau d'eau usées	Pollution organique et bactériologique des eaux de surface	Faible Temporaire / permanent	Réseau d'eaux usées réalisé dans les règles de l'art Entretien régulier du réseau et des postes de relevage à prévoir Contrôle d'étanchéité et inspection télévisuelle des réseaux en fin de chantier	Nul	/

	Chantier	Réalisation des travaux Défrichage	Production de déchets verts (racines, souches, andains), Production de déchets (déblais, déchets de chantier)	Moderé Temporaire	Limitation des déblais par réutilisation en remblais Gestion rigoureuse de chantier : Mise en décharge des déchets non valorisables Utilisation de matériaux de construction issus de filière de recyclage ou non polluants privilégiée	Très faible	/
	Exploitation	Augmentation de la population	Production de déchets supplémentaire (ménagers, encombrants, déchets verts)	Faible Permanent	Mise en place du circuit de collecte des déchets : Réalisation des aires de stockage pour encombrants et colonne de tri pour déchets recyclables	Très faible	/
	Chantier	Travaux de terrassements et de construction Fonctionnement des engins de chantier	Envols de poussières Emission de substances polluantes	Faible Temporaire	Arrosage des surfaces non revêtues par temps sec	Très faible	/
	Exploitation	Augmentation du trafic routier	Emission de polluants atmosphériques	Faible Permanent	Plan d'aménagement conçu pour développer les déplacements de proximité	Nul	/
	Chantier	Bruits des engins de chantier	Nuisances sonores	Faible Temporaire	Respect de la législation en vigueur sur le bruit Chantier diurne	Très Faible	/
	Exploitation	Circulation automobile Nuisances dues aux équipements publics ou aux activités	Nuisances sonores	Très faible Permanent	Absence d'activités bruyantes	Très faible	/
	Exploitation	Eclairage nocturne artificiel	Pollution lumineuse Perturbation des rythmes biologiques Perturbation des repères de la faune	Faible Permanent	Adaptation de l'éclairage du site en phase d'exploitation : Travail sur la pollution lumineuse sera affiné au stade projet : Ajustement du nombre de lampadaires et de la durée quotidienne d'éclairage, Utilisation privilégiée d'ampoules basse consommation couplée à des interrupteurs crépusculaires et des variateurs, Choix de lampes peu attractives pour les insectes / lumière orange	Très faible	/
SANTÉ HUMAINE PATRIMOINE CULTUREL	Chantier	Risques d'accidents	Atteinte aux personnes	Faible à élevé Temporaire	Chantier clôturé Accès contrôlé et sécurisé, signalisation adaptée Aménagements de passages piétons protégés Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	Très faible	/
	Exploitation	Risques d'accidents de circulation	Atteintes aux personnes	Faible Permanent	Mise en place de signalisation routière appropriée Aménagement des carrefours avec routes de desserte sécurisés	Très faible	/
	Projet/ Exploitation	Développement de gîtes larvaires de moustiques	Transmission de maladies graves	Faible Permanent	Prise en compte de la lutte anti-vectorielle Bassin de rétention de type bassins secs avec temps de vidange inférieur à 24 h Emprises nécessaires à la circulation pour l'entretien et la démoustication	Très faible	/
	Chantier / Projet	Réalisation des travaux	Destruction de vestiges archéologiques	Variable Permanent	Diagnostic d'archéologie préventive	Nul	Signalement de toute découverte fortuite lors des travaux.

CLIMAT ET VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Exploitation	Consommation électrique des logements Consommation de l'éclairage public Utilisation de matériaux de construction importés	Rejet de gaz à effet de serre Réchauffement climatique	Faible Permanent	Bâtiments conçus selon les principes de l'architecture bioclimatique. Les logements intégreront les prescriptions à la RTAA DOM Eclairage public conçu de façon à limiter les consommations énergétiques Eco construction – utilisation de matériaux locaux et durables	Très faible	/
	Exploitation	Réchauffement climatique Elévation moyenne du niveau de la mer Augmentation de la cote d'altitude des exutoires en mer	Inondations / submersion des zones basses	Faible	Cotes des plateformes bâtiments supérieures à la cote d'inondation +1 m sur l'ensemble des projets Fils d'eau des exutoires des réseaux d'eaux pluviales également supérieurs à la cote d'inondation + 1m	/	/
	Exploitation	Saisons sèches plus fréquentes et plus intenses Elévation moyenne du niveau de la mer Grandes marées conjuguées à niveaux bas dans les fleuves	Remontée du biseau salin	Faible	Existence d'un deuxième captage sur la commune plus en amont sur le fleuve	/	/
RISQUES MAJEURS	Exploitation	Remblais dans le champ d'expansion des crues – Implantation de bâtiments en zone inondable	Augmentation des risques d'inondation	Nul Permanent	Respect du zonage et règlement du PPRI Bassins de rétention situés hors zone rouge du PPRI Aucun aménagement en zone inondable	/	/

7 DISPOSITIFS DE SUIVI ET COUTS DES MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

7.1 DISPOSITIFS DE SUIVI

Un bilan de chantier permettra de récapituler l'efficacité des mesures prises durant le chantier. Le maitre d'ouvrage établira un cahier des charges des prescriptions environnementales à mettre en œuvre pour la phase chantier.
Le maitre d'ouvrage pourra se faire accompagner par un chargé de mission environnement durant la phase des travaux pour s'assurer du suivi des prescriptions par les entreprises.

7.2 SYNTHESE DES MESURES ET COUTS ASSOCIES

7.2.1.1 Mesures générales

L'ensemble des projets n'étant pas au même stade d'avance, toutes les mesures ne sont pas encore chiffrées, une première estimation est disponible pour certaines.

- Résidence Champ de tir et Villas Pagodes

Mesures environnementales en phase chantier	Mise en place périmètre protection zone à préserver Gestion des eaux pluviales en phase chantier Dispositif de filtration	16 000 €
Aménagements paysagers sur la zone centre Champ de tir	Bancs, placette, plantations	161 700 €
Gestion des eaux pluviales	Réseau	336 000 €
	Ouvrage de rétention	31 000 €
Gestion des eaux usées	Réseau	311 000 €
	Filière filtre planté de végétaux	250 000 €

- Pôle FMI

Aménagements paysagers	Square/mobilier passerelle bois, etc	92 600 €
	Plantations / engazonnement	95 000 €
Gestion des eaux usées		272 800 €
Gestion des eaux pluviales		384 000 €

Réduction	Réduction des risques de collision par ralentissement et diminution du trafic sur la route d'accès.	Intégré au projet
Réduction	Réduction de la pollution lumineuse	Intégré au projet
Réduction	Phasage des travaux de défriche et de terrassement en saison sèche	Aucun
Réduction	Défriche orientée et adaptée aux espèces peu mobiles	Aucun
Compensation	Sanctuarisation d'une zone forestière au sein de la parcelle BE53	Coût de l'acte notarié
Compensation	Financement d'un programme de gestion sur la zone mise en défens	Coût forfaitaire annuel à définir avec le CENG
Accompagnement	Assistance environnementale en phase de chantier par un écologue	Sensibilisation des équipes de chantier : 1000 € Suivi de chantier : 1 700 € par visite
Accompagnement	Mise en place d'une charte de chantier à faible impact	Intégré au projet

7.2.1.2 Biodiversité

Un chiffrage estimatif du coût des mesures en faveur de la biodiversité : mesures d'atténuation, d'accompagnement, de suivi et de compensation est présenté dans le tableau suivant pour l'ensemble des projets.

NB : l'ensemble des chiffrages fournis sont donnés à titre indicatif et sur la base de retours d'expériences connus.

Tableau 2: Chiffrage des mesures biodiversité

Type de mesure	Intitulé des mesures	Coût
Evitement	Evitement des zones humides, inondables et marécageuses	Aucun

8 CONCLUSION

Les projets d'aménagement situés sur la parcelle BE53 appartenant au RSMA de Guyane sur la commune de Saint-Laurent du Maroni participeront au développement de l'offre en logements, et en formation sur le Camp Nemo. Ces aménagements sont nécessaires du fait de la montée en puissance du RSMA dans l'ouest guyanais.

Ces projets s'inscrivent dans le secteur périurbain du camp Nemo dans le village de Saint-Jean au cœur de la vallée du Maroni, caractérisé par un paysage vallonné et forestier formant un cadre de vie où la nature est toujours présente. Ils sont bordés d'espaces naturels, parfois à forte valeur paysagère. L'implantation du projet est compatible avec les schémas, plans et programmes s'appliquant sur le secteur.

Le plan d'aménagement des opérations a été défini de manière à préserver les zones humides (lac, forêt marécageuse, marais et marécages boisés) présentes sur la zone d'étude, ainsi que les zones rouges classées dans le Plan de Prévention des Risques inondations, conservant ainsi les principales zones à enjeux.

Les principaux impacts négatifs du projet sont liés à destruction d'habitats forestiers à fort enjeux (particularité des forêts sur sables bruns) engendrant une perte de territoire pour la faune et la flore, un dérangement temporaire et une destruction potentielle de nids d'espèces d'oiseaux protégées. Une mesure de compensation, consistant à la mise en défens d'une zone d'intérêt à l'est des aménagements sur la parcelle du RSMA a été mise en place en coordination avec le CEN Guyane pour assurer la gestion de ce site.

D'un point de vue hydraulique, les projets permettent de conserver le fonctionnement global de la zone. Les impacts seront réduits par la mise en place d'une gestion des eaux adaptée pour la phase chantier mais également en phase d'exploitation. Des bassins et des noues de rétention seront réalisées pour compenser l'augmentation du débit généré par les aménagements liés aux projets.

Les aménagements paysagers prévus vont permettre de créer un cadre de vie agréable pour les résidents et les jeunes en formation.